



# ATTENTION aux arnaques à la rénovation énergétique !

**BON À SAVOIR**



- Le démarchage téléphonique sur la rénovation énergétique est **strictement interdit** depuis la loi du 24 juillet 2020 (à moins qu'il ne s'agisse d'un appel visant à traiter un contrat en cours).
- **En aucun cas, l'État, les collectivités locales (Région, Département, mairie), l'ADEME, l'Anah et bien-sûr l'ADIL n'encouragent le démarchage ou ne démarchent directement les particuliers.** Une personne qui vous dit être envoyée ou recommandée par l'une de ces institutions doit immédiatement être suspecte !

## Les bons réflexes à avoir :

- **Ne communiquez jamais de données personnelles comme votre identifiant fiscal ou vos coordonnées bancaires...** même si l'on vous dit que c'est pour vous aider à déposer votre demande d'aide.
- Méfiez-vous d'une entreprise qui réalise un devis sans avoir visité votre logement.



**ATTENTION aussi aux courriers malveillants qui peuvent paraître officiels et qui vous invitent à une prise de contacts car votre logement serait une passoire thermique avec obligation immédiate de réaliser des travaux.**

**ATTENTION enfin aux sites internet qui semblent être des sites institutionnels mais qui sont bien des sites commerciaux.**



**CONSEIL GRATUIT,  
NEUTRE ET  
PERSONNALISÉ**

**adil** avec  
du Loiret et  
d'Eure-et-Loir



**France  
Rénov'**  
Le service public pour mieux  
rénover son habitat

**Loiret**  
votre Département

**Eure-et-Loir**  
LE DÉPARTEMENT

Si vous avez le moindre doute  
sur un site, un courrier, un appel  
téléphonique contactez-nous :

**l'Agence d'Information  
sur le Logement (ADIL)  
du Loiret et d'Eure-et-Loir •  
Espace Conseil France Rénov'**

**02 38 62 47 07**